LE TRÉVOUX
AN TREOÙ KERNE

COMPTE RENDU
du Conseil Municipal du 29 septembre 2020

Présents : 17 : Elina VANDENBROUCKE, Solène ROSTREN, Benoît BERTRAND, Pauline SALAÜN, Corentin LE SCANFF, Claude ROTILLON, Marie Ange BEUX, Jeanne Yvonne GOURLAOUEN, Isabelle FRAVAL, Sylvie LIJOUR, Stéphane VALETTTE, Sylvain LECONTE, Stéphanie GARCÈS RAULET, Jérémy PERRON, Florent THOUMELIN, Antoine LE BERRE et Stéphanie GRANGER, retardée, a donné procuration à Marie Ange BEUX, jusqu'à son arrivée à 19h55.
Excusés : 2 : Daniel HANOCQ qui a donné procuration à Elina VANDENBROUCKE, Florence PASDELOUP qui a donné procuration à Corentin LE SCANFF.

L'ordre du jour est le suivant :

1/ Nomination du secrétaire de séance,
2/ Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 31 août 2020,
3/ Intervention de Monsieur le Président de Quimperlé Communauté,
4/ Subventions 2020 aux associations,
5/ Tarifs communaux 2021,
6/ Futur lotissement communal : consultation pour les missions de géomètre et maitrise d'œuvre,
7/ Remboursement des frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou ayant besoin d'une aide personnelle à leur domicile,
8/ Syndicat de Voirie de Rosporden : demande de versement d'une avance sur travaux,
9/ Questions diverses.

Madame la Maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil municipal et remercie Mr Sébastien Miossec, président de Quimperlé Communauté, de sa présence.

1/ Nomination du secrétaire de séance

Marie Ange BEUX est désignée secrétaire de séance.

2/ Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 31/08/2020

PV du Conseil Municipal du 31 août 2020

Voix Pour : 19 Voix Contre : / Abstention : /

3/ Intervention de Monsieur le Président de Quimperlé Communauté

Mr Miossec présente Quimperlé Communauté comme la continuité des communes et des politiques publiques mises en place. En chiffres, Quimperlé Communauté représente 16 communes, 56 000 habitants, 606 km² et 3 800 entreprises, 17 300 emplois dont 40% dans l'industrie (dont 70% dans l'agroalimentaire).

Il poursuit en présentant les enjeux :
-un territoire en croissance démographique mais un vieillissement marqué de la population et un solde migratoire en baisse.
-une forte interdépendance avec Lorient.
Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) porte le projet de territoire 2017-2035 autour de 3 axes :
• Pérenniser un système économique durable,
• Affirmer un maillage territorial équilibré et dynamique,
• Accueillir au sein d'un cadre de vie préservé.

Quimperlé Communauté détient des compétences obligatoires mais également des compétences facultatives qui en font un territoire unique :
✧ Aménagement du territoire (Scot, PLUi...)
✧ Développement économique (zones d'activités, mobilité...)
✧ Tourisme (Quimperlé Terre Océane...)
✧ Environnement (Ordures ménagères, tri, plan climat air énergie PCAET...)
✧ Eau et Assainissement (assainissement collectif et non collectif...)
✧ Sports (nautisme, bases...)
✧ Culture (cinémas, festivals, musique, médiathèques...)
✧ Enfance et Jeunesse (ALSH, RAM...)
✧ Accès au droit et à la santé (point d'accès au droit, contrat local de santé...)
✧ Initiatives sociales et CIAS (portage repas, CLIC, logements d'urgence...)

Il existe également des services mutualisés : travaux communaux, instruction en urbanisme, informatique...
En 2020, Quimperlé Communauté compte 260 agents.

Les relations entre les communes et la communauté s'inscrivent autour d'une gouvernance apaisée, facilitée par un nombre réduit de communes. Elle se décline au travers :
➢ d'un « pacte de territoire » achevé au printemps 2021, pour travailler en ensemble les projets du mandat,
➢ d'un « pacte de gouvernance » ou comment travailler ensemble ? il sera soumis à l'approbation des conseils municipaux,
➢ d'un « pacte financier et fiscal » (dotation de solidarité, fonds de concours...).

En conclusion, S Miossec indique que ce nouveau mandat sera un mandat de stabilisation : « le mandat d'une certaine maturité ». Aucun grand transfert de compétence n'est prévu. Il réaffirme une réelle volonté d'une gouvernance associant les 16 communes membres.
S Miossec s'engage sur une démarche pédagogique de l'intercommunalité, non seulement envers les élu(es) mais également en direction des habitants du territoire : il remet alors aux membres du conseil municipal un livret d'accueil présentant QC.
Arrivée de Stéphanie Granger à 19h55
La Maire souligne que le fait que « la mutualisation permet de réduire les coûts mais apporte également aux communes une expertise supplémentaire ».
Concernant l'actualité liée au PLUi, en décembre 2019, une première version du projet a été soumise à l'approbation des conseils municipaux et présentée aux services de l'Etat et aux Personnes Publiques Associées (chambres consulaires, Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers -CDPENAF-...).
En retour, le Préfet du Finistère demande de retravailler le document afin de proposer un projet plus sobre dans ses projections d'urbanisation, en démontrant sa cohérence avec les capacités en matière d'assainissement des eaux usées.
L'enquête publique devrait être programmée pour le second semestre 2021.
E Vandenbroucke clôt cet exposé en indiquant que le travail va donc reprendre avec Quimperlé Communauté et ses services, et, rappelle que le document d'urbanisme qui s'applique dans l'attente est, au Trévoux, la carte communale.

4/ Subventions 2020 aux associations

Mr l'Adjoint aux Finances présente les demandes de subvention reçues en Mairie : il rappelle la nécessité de déposer un dossier de demande de subvention en y apportant toutes les précisions utiles quant aux projets identifiés et aux actions menées ou envisagées. Les critères d'attribution des subventions (nombre d'adhérents, par exemple) seront prochainement réexaminés par la commission compétente.
B Bertrand précise que la subvention accordée à la société de Chasse indemnisera les deux chasseurs désignés pour la régulation de la population de choucas au Trévoux. La subvention au club de l'Amitié serait, quant à elle, majorée d'un montant de 528€, correspondant à la prise en charge rétroactive des frais de déplacement, pour 2019 et 2020, des membres de l'association.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le vote du Budget Primitif intervenu le 6 mars 2020,
Considérant l'importance, pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations « Loi 1901 », de la participation des citoyens à la vie des cités, des liens d'amitié et de fraternité tissés entre nous.
Et après en avoir délibéré,
Considérant l'avis des membres de la commission « Ressources », réunie le 23 septembre 2020,
Vu le vote du Budget Primitif intervenu le 6 mars 2020,

LE CONSEIL MUNICIPAL

OCTROYE aux associations, pour l'exercice 2020, les subventions suivantes :

SUBVENTIONS 2020	*Montant voté*	*Votes*
ASSOCIATIONS COMMUNALES		
Anciens Combattants UNC Le Trévoux	350	19 voix POUR
Club de l'Amitié de Le Trévoux	778	19 voix POUR
Comité des Fêtes de Le Trévoux	500	18 voix POUR
Club de foot les Coquelicots du Trévoux	2 100	19 voix POUR
Roz Chas	750	19 voix POUR
Société de Chasse	100	18 voix POUR et 1 Abstention (Mr Leconte)
Les amis de Lindern Tennis de Table Le Trévoux	500	18 voix POUR
ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES		
DDEN Le Trévoux / Bannalec	50	19 voix POUR
ADMR de Bannalec / Le Trévoux	1 000	19 voix POUR
Secours Populaire Comité de Quimperlé	100	19 voix POUR
TOTAL	6 228	

Les responsables et représentants d'associations n'ont pas pris part au vote pour l'attribution des subventions les concernant.

Subvention exceptionnelle :
Mr l'Adjoint en charge des Finances présente également une demande de participation financière de Mr Malo Tosser du Trévoux qui porte le projet d'un tour d'Europe en tandem électrique. Etudiant en géographie, soucieux des questions écologiques, de la mobilité verte, il souhaite, avec un ami de Quimperlé, également étudiant, relever le défi de voyager un périple de 18 000 km en autonomie totale et avec une empreinte carbone neutre.
L'objectif est d'emprunter, durant 10 mois et au travers d'une vingtaine de pays, le réseau des pistes cyclables Eurovélo, avec une unique remorque-couchette équipée d'un panneau solaire : outre leur sensibilité environnementale, les deux étudiants souhaitent également promouvoir le territoire de Quimperlé, sa culture et la langue bretonne. Pour réaliser ce projet programmé pour juin 2021, ils ont lancé un financement participatif en ligne et sollicitent la commune du Trévoux pour une participation financière. En contrepartie, la commune demande, au travers d'une convention, un engagement à partager cette expérience originale et à faire découvrir cette aventure aux Trévoltois, par le biais d'exposition photos, de témoignages, de reportages, d'échanges en direct, d'un partenariat avec l'école ou d'une présentation au public à leur retour.
Sur proposition des membres de la commission « Ressources » réunie le 23 septembre 2020,
Entendu cet exposé,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité des membres présents
Par 19 voix Pour

ACCORDE le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 300€ (trois cent euros) pour financer le projet de tour d'Europe en tandem électrique, porté par Mr Malo Tosser.
Il est entendu que toute annulation du projet ou non restitution de cette expérience donnera lieu au remboursement de la participation financière accordée par la commune.

5/ Tarifs communaux 2021

Mr l'Adjoint en charge des Finances propose d'étudier les tarifs à appliquer pour l'année 2021 : il propose de maintenir les tarifs en vigueur.

		Montant Voté		
Cantine	Maternelle à CM2	2.55		
	3ème enfant	1.65		
	Adultes et enseignants	5.20		
Garderie	Matin	1.00		
	Soir	1.10		
	¼ heure supplémentaire	5.50		
Salle polyvalente	Habitants	140		
	Autres et associations ext	265		
	Avenant	60.00		
	Caution	400,00		
Sonorisation	Location association commune	gratuit		
	Autres locations	50,00		
	Caution	700,00		
MPT	Salles : asso ext	J	1/2j	An
	Anne de Bretagne	120	70	/
	Espace Glenmor	100	60	200
	Anne de Bretagne + esp Glenmor	200	110	/
	Pierre Jakez Hélias	60	40	100
	Anjela Duval	80	50	150
	Eric Tabarly	120	70	200
	MPT entière	500	300	/
	Caution	400		
Photocopies	A4 Noir et blanc	0,20		
	A4 Couleur	0.40		
	A3 Noir et blanc	0,40		
	A3 Couleur	0.80		
Fax	Quimper / Quimperlé	0,20		
	Bretagne	0,80		
	France	1,50		
	Etranger	2,00		
	Réception fax	0.20		
Cimetière	Concession par m2	35.00		
Columbarium	Emplacement	505.00		

Considérant l'avis des membres de la commission « Ressources » réunie le 23 septembre 2020,
Entendu cet exposé,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité des membres présents
Par 19 voix Pour

DÉCIDE de maintenir et d'appliquer, pour l'année 2021, des tarifs communaux tels que présentés.

PRÉCISE que, compte tenu du contexte sanitaire lié à la COVID 19 et aux difficultés rencontrées pour assurer leurs activités, la facturation des salles mises à disposition en 2020 sera calculée prorata temporis pour les associations ou prestataires concernés.

6/ Futur lotissement : consultation pour les missions de géomètre et maitrise d'œuvre

Madame l'Adjointe aux Travaux et à la Voirie informe les membres de l'assemblée que l'intégralité des 14 lots Emmanuel Tanguy est vendue depuis mai 2019. Aussi, dans la perspective de répondre à la demande en terrains constructibles, il convient de lancer, dès à présent, un nouveau lotissement, situé entre le lotissement E Tanguy au nord et la rue de Pont Aven au sud, sur le terrain communal cadastré AA n°382, d'une contenance de 17 185m². La commune avait acquis cette parcelle de terrain en 2017, dans le cadre de la reconstitution de sa réserve foncière.
Il propose donc de lancer une consultation pour une mission de géomètre (levé topographique, plans de bornage et d'implantation générale, plan VRD) et de maître d'œuvre en charge de l'organisation et du suivi du chantier.
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité des membres présents
Par 19 voix Pour

ÉMET un avis favorable à la création de ce lotissement communal,
AUTORISE Madame la Maire à lancer une consultation auprès de bureaux d'étude,
DONNE pouvoir à Madame la Maire d'entreprendre les différentes démarches administratives nécessaires pour l'accomplissement de ce projet.

7/ Remboursement des frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes

L'article 91 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a modifié l'article L.2123-18-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui prévoit notamment que « les membres du Conseil Municipal bénéficient d'un remboursement, par la commune, des frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou ayant besoin d'une aide personnelle à leur domicile, qu'ils ont engagés en raison de leur participation aux réunions mentionnées à l'article L.2123-1 du code précité. Ce remboursement ne peut excéder, par heure, le montant horaire du salaire minimum de croissance ».
L'article L.2123-18-2 précité précise que les modalités de remboursement doivent être fixées par délibération du Conseil Municipal.
Dans les communes de moins de 3 500 habitants, le remboursement auquel a procédé la commune est compensé par l'Etat.
Le remboursement s'effectuera sur présentation des justificatifs des dépenses réellement engagées.
L'élu concerné devra produire, à l'appui de sa demande de remboursement :
- une copie de sa convocation à la réunion occasionnant les frais de garde ;
- un justificatif de présence à la réunion ;
- un état de frais (facture ou déclaration CESU) ; cet état devra préciser les coordonnées de la personne ou de l'organisme ayant assuré la garde, la date et l'heure de la prestation et le montant de la somme à rembourser ;
- une attestation sur l'honneur, datée et signée, certifiant l'exactitude des renseignements portés sur l'état de frais et demandant le versement de la somme indiquée ;
Les réunions concernées sont les séances plénières du Conseil Municipal, les réunions de commissions instituées par une délibération du Conseil Municipal et dont l'élu est membre, les réunions des assemblées délibérantes et des bureaux des organismes au sein desquels l'élu a été désigné pour représenter la commune.

Mr l'Adjoint aux Finances propose au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette proposition de remboursement des frais de garde d'enfants de moins de 16 ans ou de personnes dépendantes engagés par les élus pour participer à certaines réunions.
Considérant le décret 2020-948 du 30 juillet 2020 relatif aux conditions et modalités de compensation par l'Etat des frais de garde d'enfants ou d'assistance engagés par les communes au profit des membres du conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité des membres présents
Par 19 voix Pour

APPROUVE le principe de remboursement des frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou ayant besoin d'une aide personnelle à leur domicile sur présentation des justificatifs des frais réellement engagés par les membres du Conseil Municipal,

AUTORISE Madame la Maire à signer tout acte s'y rapportant,

DIT que les crédits sont ouverts à ce titre au compte 6532 du budget principal de la Commune

8/ SIV de Rosporden : étude d'une demande de versement d'une avance sur travaux

Dans l'attente d'informations complémentaires, ce point est ajourné et reporté à une session ultérieure.

9/ Questions diverses

↳Madame la Maire annonce le décès de Madame Odette HUON et rend ainsi hommage à la première femme adjointe au Maire du Trévoux, élue en 1989 et conseillère municipale jusqu'en 2001. Au nom de tout le conseil municipal, elle présente ses sincères condoléances à la famille

↳S Rostren, F Pasdeloup et C Le Scanff sont remerciés pour l'organisation des Journées du Patrimoine : cette année, l'ouverture au public de l'Église St Pierre et St Paul, le dimanche 20 septembre, a connu un beau succès. Pour l'an prochain, d'autres sites seront proposés.

↳L'exposition photos de Laurent Granger sur le football américain et l'équipe des Kelted de Quimper se visite jusqu'au 3 octobre à la MPT.

↳L'élection des membres du Conseil Municipal des Jeunes se déroulera le 10 octobre. La campagne est en cours pour les 12 candidats dont les propositions sont affichées devant l'école primaire.

↳ S Rostren annonce que le repas des Anciens, initialement prévu le 18 octobre est annulé compte tenu du contexte sanitaire. Un panier cadeau, sur inscription, sera proposé en remplacement.

↳Dans le cadre du projet de réaménagement du Centre bourg, P Salaün a rencontré les interlocuteurs du CAUE -Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement. Un état des lieux et un premier diagnostic des points à améliorer seront établis.

↳ S Rostren informe que, dans le cadre de l'édition 2020 du Téléthon, la réflexion est en cours et des animations sont envisagées : proposition d'une marche, vente de crêpes à emporter...

↳ E Vandenbroucke rappelle que les élus tiennent à tour de rôle une permanence, en mairie, un samedi sur deux, de 10h à 12h. La restitution au public du questionnaire, collecté durant la campagne électorale, est fixée au vendredi 23 octobre, à 19h00, à la salle polyvalente. Pour une large diffusion, ce temps d'échange sera filmé et une version papier sera proposée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

La Maire,
Elina VANDENBROUCKE

La Secrétaire de Séance,
Marie Ange BEUX

MAIRIE DE LE TREVOUX Finistère